

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Un an, 40 fr. — Six mois, 20 fr. — Trois mois, 10 fr.

Paris et Départements — Envoyer un mandat sur la poste — Affranchir

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande — Affranchir

ABONNEMENTS — ANNONCES
A Paris, quai Voltaire, n° 31

DIRECTION, RÉDACTION, A PARIS
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

POUR LES RÉCLAMATIONS
S'adresser à l'Imprimeur-Gérant

ECHÉANCE DU 15 OCTOBRE

Pour qu'ils n'éprouvent aucun retard dans la réception du journal, nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 15 octobre de vouloir bien nous envoyer dès maintenant le montant de leur renouvellement, avec une dernière bande imprimée.

AFFRANCHISSEMENT

Le Gérant a l'honneur de prévenir le public que les lettres non affranchies ou affranchies insuffisamment sont rigoureusement refusées.

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE. — Elections à la Chambre des députés.
CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Annexes.
INFORMATIONS ET FAITS.
SCIENCES, LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS. — REVUE MUSICALE. — E. Gautier.
Bourses et marchés.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris, 15 octobre 1877.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

SCRUTIN DU 14 OCTOBRE

NOUVEAUX RÉSULTATS CONNUS

Ain.

Arrondissement de Bourg : 1^{re} circonscription, M. Tiersot. — 2^e circonscription, M. Tondou.
Arrondissement de Belley, M. Chaley.
Arrondissement de Nantua, M. Mercier.
Arrondissement de Trévoux, M. Germain.

Allier.

Arrondissement de Moulins : 1^{re} circonscription, M. Laussedat.
Arrondissement de Gannat, M. Bonnaud.
Arrondissement de Montluçon : 1^{re} circonscription, M. Chantemille. — 2^e circonscription, M. Defoulenay.

Alpes (Basses)

Arrondissement de Digne : M. Allemand.
Arrondissement de Sisteron : M. Thourel.
Arrondissement de Castellane : M. Raviers du Villars.
Arrondissement de Barcelonnette : M. Gassier.
Arrondissement de Forcalquier : M. Bouteille.

Alpes (Hautes-).

Arrondissement de Gap : M. Bontoux.
Arrondissement de Briançon : M. Laurencou.

Alpes-Maritimes.

Arrondissement de Nice : 2^e circonscription, M. Roissard de Bellet.
Arrondissement de Puget-Théniers : M. le duc Decazes.

Ardèche.

Arrondissement de Privas : 1^{re} circonscription, M. Chalamet. — 2^e circonscription, M. Gleizal.
Arrondissement de Tournon : 1^{re} circonscription, M. Seignobos. — 2^e circonscription, M. Boissy-d'Anglas.
Arrondissement de Largentière : 1^{re} circonscription, M. Blachère. — 2^e circonscription, M. Lauriol.

Ardennes.

Arrondissement de Mézières : M. Gailly.
Arrondissement de Réthel : M. Drumel.
Arrondissement de Rocroi : M. Neveux.
Arrondissement de Sedan : M. Philippoteaux.
Arrondissement de Vouziers : M. Péronne.

Ariège.

Arrondissement de Foix : M. Anglade.
Arrondissement de Pamiers : M. Labaysses.
Arrondissement de Saint-Girons : M. le baron Gaston de Saint-Paul.

Aube.

Arrondissement d'Arcis-sur-Aube : M. Tézénas.
Arrondissement de Bar-sur-Seine : M. Rouvre.
Arrondissement de Nogent-sur-Seine : M. Casimir Perier (Jean).

Aude.

Arrondissement de Carcassonne : M. Marcou.
Arrondissement de Narbonne : M. Bonnel.
Arrondissement de Limoux : M. Détours.

Aveyron.

Arrondissement de Rodez : 1^{re} circonscription, M. Azémar. — 2^e circonscription, M. Roques.
Arrondissement d'Espalion : Pas de résultat.
Arrondissement de Millau : M. Mas.

Arrondissement de Saint-Affrique : M. Barascud.
Arrondissement de Villefranche : 1^{re} circonscription, M. Cibiel. — 2^e circonscription, M. Médal.

Bouches-du-Rhône.

Arrondissement de Marseille : 2^e circonscription, M. Raspail.
Arrondissement d'Aix : 1^{re} circonscription, M. Lockroy. — 2^e circonscription, M. Labadié.
Arrondissement d'Arles : M. de Cadillan.

Calvados.

Arrondissement de Vire : M. Jules Delafosse.
Arrondissement de Bayeux : M. le Provost de Launay.

Cantal.

Arrondissement d'Aurillac : M. Raymond Bastid.
Arrondissement de Mauriac : M. Durieu.
Arrondissement de Saint-Flour : M. Oudoul.
Arrondissement de Murat : M. Teissèdre.

Charente.

Arrondissement d'Angoulême : 1^{re} circonscription, M. Laroche-Joubert. — 2^e circonscription, M. Ganivet.
Arrondissement de Barbezieux : M. André (Jules).
Arrondissement de Confolens : M. Duclaud.
Arrondissement de Ruffec : M. Gautier.

Charente-Inférieure.

Arrondissement de Jonzac : M. Eschasse-rioux (René).
Arrondissement de Marennes : M. Mestreau.
Arrondissement de Rochefort : M. Bethmont.
Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély : M. Roy de Loulay (Louis).

Cher.

Arrondissement de Saint-Amand : 1^{re} circonscription, M. Girault. — 2^e circonscription, M. Rollet.
Arrondissement de Sancerre : M. Mingasou.

Corrèze.

Arrondissement de Brive : 1^{re} circonscription, M. Le Cherbonnier. — 2^e circonscription, M. Latrade.
Arrondissement de Tulle : 1^{re} circonscription, M. le général de Chanal. — 2^e circonscription, M. Vacher.
Arrondissement d'Ussel : M. Laumond.

Corse.

Arrondissement d'Ajaccio : M. le baron Haussmann.
Arrondissement de Bastia : M. le vicomte de Casabianca.
Arrondissement de Calvi : M. le duc de Padoue.
Arrondissement de Corte : M. Gavini.

Côte-d'Or.

Arrondissement de Dijon : 1^{re} circonscription, M. Dubois. — 2^e circonscription, M. Levéque.

Arrondissement de Beaune : 1^{re} circonscription, M. Joigneaux. — 2^e circonscription, M. Sadi-Carnot.

Arrondissement de Semur : M. Hugot.

Côtes-du-Nord.

Arrondissement de Saint-Brieuc : 2^e circonscription, M. de Bézilal.

Arrondissement de Dinan : 1^{re} circonscription, M. Lecomte (Jérôme). — 2^e circonscription, M. de Largentaye.

Arrondissement de Guingamp : 1^{re} circonscription, M. le prince de Lucinge. — 2^e circonscription, M. le duc de Feltre.

Arrondissement de Loudéac : M. Veillet.

Creuse.

Arrondissement de Guéret : M. Moreau.

Arrondissement d'Aubusson : 1^{re} circonscription, M. Fourot. — 2^e circonscription, M. Bandy de Nalèche.

Arrondissement de Bourgueuf : M. Martin Nadaud.

Arrondissement de Boussac : M. Parry.

Dordogne.

Arrondissement de Périgueux : 1^{re} circonscription, M. Maréchal. — 2^e circonscription, M. Raynaud.

Arrondissement de Bergerac : 1^{re} circonscription, pas de résultat. — 2^e circonscription : M. Thibon-Montauban.

Arrondissement de Nontron : M. Sarlande.

Arrondissement de Ribérac : M. de Fourtou.

Arrondissement de Sarlat : 1^{re} circonscription, M. de Bosredon. — 2^e circonscription : M. Taillefer.

Doubs.

Arrondissement de Besançon : 2^e circonscription, M. Gaudy.

Arrondissement de Montbéliard : M. Viette.

Arrondissement de Pontarlier : M. Colin.

Arrondissement de Baume-les-Dames : Pas de résultat.

Drôme.

Arrondissement de Valence : 1^{re} circonscription, M. Madier de Montjau. — 2^e circonscription, M. Christophe.

Arrondissement de Montélimart : M. Loubet.

Arrondissement de Nyons : M. le comte d'Aulan.

Arrondissement de Die : M. Chevallier.

Eure.

Arrondissement d'Evreux : 1^{re} circonscription, M. Lepouzé. — 2^e circonscription, M. Papon.

Arrondissement de Pont-Audemer : M. le comte d'Osmoy.

Eure-et-Loir.

Arrondissement de Chartres : 1^{re} circonscription, M. Noël Parfait.

Arrondissement de Châteaudun : M. Dreux.

Arrondissement de Dreux : M. Gatineau.

Arrondissement de Nogent-le-Rotrou : M. Truelle.

Finistère.

Arrondissement de Brest : 2^e circonscription, M. Villiers. — 3^e circonscription, M. de Kerjégu.

Arrondissement de Quimper : 1^{re} circonscription, M. Hémon. — 2^e circonscription, M. Arnault.

Arrondissement de Châteaulin : 1^{re} circonscription, M. de Pompery. — 2^e circonscription, M. Nédellec.

Arrondissement de Morlaix : 1^{re} circonscription, M. Swiney. — 2^e circonscription, M. de Kermenguy.

Arrondissement de Quimperlé : M. Lorois.

Gard.

Arrondissement de Nîmes : 1^{re} circonscription, M. Boyer. — 2^e circonscription, M. Bousquet.

Arrondissement d'Alais : 1^{re} circonscription, M. Ducamp. — 2^e circonscription, M. le marquis de Valfons.

Arrondissement d'Uzès : M. Baragnon.

Arrondissement du Vigan : M. Marcellin Pellet.

Garonne (Haute-)

Arrondissement de Toulouse : 1^{re} circonscription, M. Constans. — 2^e circonscription, M. Duportal. — 3^e circonscription, M. le comte d'Ayguesvives.

Arrondissement de Muret : M. Niel.

Arrondissement de Saint-Gaudens : 1^{re} circonscription, M. Lenglé. — 2^e circonscription, M. Tron.

Arrondissement de Villefranche : M. Lamotte.

Gers.

Arrondissement d'Auch, M. Peyrusse.

Arrondissement de Condom, M. Paul de Cassagnac.

Arrondissement de Lectoure, pas de résultat.

Arrondissement de Lombez, M. Fauré.

Arrondissement de Mirande, M. Granier de Cassagnac.

Gironde.

Arrondissement de Bordeaux : 2^e circonscription, M. Mie. — 3^e circonscription, M. Dupouy. — 4^e circonscription, M. Henri de Lursaluces.

Arrondissement de Blaye, M. Dréolle.

Hérault.

Arrondissement de Montpellier : 1^{re} circonscription, M. Ménart-Dorian. — 2^e circonscription, M. Lisbonne.

Arrondissement de Béziers : 2^e circonscription, M. Devès.

Arrondissement de Lodève : M. Vitalis.

Arrondissement de Saint-Pons : M. Fourcade.

Ille-et-Vilaine.

Arrondissement de Rennes : 1^{re} circonscription, M. Roger-Marvaise. — 2^e circonscription, M. Martin-Feuillée.

Arrondissement de Fougères : M. de la Villefontier.

Arrondissement de Montfort : M. Pinault.

Arrondissement de Redon : M. Brice (René).

Arrondissement de Saint-Malo : 1^{re} circonscription, M. La Chambre. — 2^e circonscription, M. Rouxin.

Arrondissement de Vitré : M. le comte Le Gonidec.

Indre.

Arrondissement de Châteauroux : 1^{re} circonscription, pas de résultat.

Arrondissement du Blanc : M. Clément Laurier.

Arrondissement de La Châtre : M. de Saint-Martin.

Indre-et-Loire.

Arrondissement de Tours : 1^{re} circonscription, M. Belle. — 2^e circonscription, M. Guinot.

Arrondissement de Chinon : M. Joubert.

Arrondissement de Loches : M. Wilson.

Isère.

Arrondissement de Grenoble : 1^{re} circonscription, M. Bravet. — 2^e circonscription, M. Anthoard. — 3^e circonscription, M. Paul Breton.

Arrondissement de La Tour-du-Pin : 1^{re} circonscription, M. Raymond. — 2^e circonscription, M. Marion.

Arrondissement de Saint-Marcellin : M. Riondel.

Arrondissement de Vienne : 1^{re} circonscription, M. Buyat. — 2^e circonscription, M. Couturier.

Jura.

Arrondissement de Lons-le-Saulnier : M. Lelièvre.

Arrondissement de Poligny : M. Gagneur.

Arrondissement de Saint-Claude : M. Lamy (Etienne).

Landes.

Arrondissement de Mont-de-Marsan : 2^e circonscription, M. Castagnède.

Arrondissement de Dax : 1^{re} circonscription, M. de Cardéna. — 2^e circonscription, M. Boulart.

Loir-et-Cher.

Arrondissement de Blois : 1^{re} circonscription, M. Dufay. — 2^e circonscription, M. Tassin.

Arrondissement de Romorantin : M. Lesguillon.

Loire.

Arrondissement de Saint-Etienne : 2^e circonscription, M. Crozet-Fourneyron.

Arrondissement de Montbrison, 1^{re} circonscription, M. Chavassieu. — 2^e circonscription, M. Reymond.

Arrondissement de Roanne : 1^{re} circonscription, M. Cherpin. — 2^e circonscription, M. Brossard.

Loire (Haute-).

Arrondissement d'Yssingeaux : M. Marlartre.

Arrondissement du Puy : 1^{re} circonscription, M. Guyot-Montpayroux. — 2^e circonscription, M. Vinay.

Arrondissement de Brioude : M. Maigüe.

Loire-Inférieure.

Arrondissement de Nantes : 2^e circonscription, pas de résultat. — 3^e circonscription : M. de la Billaüs.

Arrondissement de Châteaubriant : M. Ginoux de Fermon.

Arrondissement de Saint-Nazaire : 1^{re} circonscription, pas de résultat. — 2^e circonscription : M. de la Rochette.

Loiret.

Arrondissement de Montargis : M. Cochery.

Arrondissement de Pithiviers : M. Brierre.

Lot.

Arrondissement de Cahors : 1^{re} circonscription, M. le comte Murat.

Arrondissement de Figeac : M. Teilhard.

Arrondissement de Gourdon : M. le baron Dufour.

Lot-et-Garonne.

Arrondissement d'Agen : M. de Laffitte-Lajoannenne.

Arrondissement de Marmande : M. Faye (Léopold).

Arrondissement de Nérac : M. Fallières.

Arrondissement de Villeneuve-d'Agen : M. Sarrette.

Lozère.

Arrondissement de Mende : M. Monteils.

Arrondissement de Florac : M. Roussel.

Arrondissement de Marvejols : M. le comte de Chambrun.

Manche.

Arrondissement d'Avranches : 1^{re} circonscription, M. Bouvattier. — 2^e circonscription, M. Leclère.

Arrondissement de Coutances : 1^{re} circonscription, M. Savary. — 2^e circonscription, M. Gaslonde.

Arrondissement de Mortain : M. Arthur Le-
grand.
Arrondissement de Valognes : M. le comte
Le Marois.
Marne.
Arrondissement de Châlons-sur-Marne : M.
Maure.
Arrondissement de Reims : 1^{re} circonscrip-
tion, M. Leblond. — 2^e circonscription, M.
Roderer.
Arrondissement de Sainte-Menehould : M.
Margaine.
Arrondissement de Vitry-le-François : M.
Picart (Alphonse).
Marne (Haute-).
Arrondissement de Langres : Pas de résul-
tat.
Mayenne.
Arrondissement de Laval : 1^{re} circonscrip-
tion, M. Souchu-Servièvre. — 2^e circonscrip-
tion, M. Bernard-Datreil.
Arrondissement de Château-Gontier : M.
Ardel.
Arrondissement de Mayenne : 1^{re} circonscrip-
tion, M. Renault-Morlière. — 2^e circonscrip-
tion, M. Bruneau.
Meurthe-et-Moselle.
Arrondissement de Briey : M. de Ladou-
ville.
Arrondissement de Nancy : 1^{re} circonscrip-
tion, M. Duvaux. — 2^e circonscription, M.
Berlet.
Arrondissement de Lunéville, M. Michaut.
Arrondissement de Toul, M. Petitbien.
Meuse.
Arrondissement de Bar-le-Duc : M. Grand-
pierre.
Arrondissement de Commercy : M. Liou-
ville.
Arrondissement de Montmédy : M. d'Egre-
mont.
Arrondissement de Verdun : M. le baron de
Klopstein.
Morbihan.
Arrondissement de Lorient : 1^{re} circonscrip-
tion, M. Ratier. — 2^e circonscription, M.
de comte de Perrien.
Arrondissement de Ploërmel : M. le prince
de Léon.
Arrondissement de Pontivy : M. le comte
Albert de Mun.
Nièvre.
Arrondissement de Nevers : 1^{re} circonscrip-
tion, M. Girerd.
Arrondissement de Château-Chinon, pas
de résultat.
Arrondissement de Cosne : M. le baron de
Bourgoing.
Nord.
Arrondissement de Lille : 5^e circonscription,
M. Brame (George).
Arrondissement de Cambrai : 2^e circonscrip-
tion, M. Jules Amigues.
Arrondissement de Douai : 2^e circonscrip-
tion, M. Mention.
Arrondissement de Dunkerque : 2^e circonscrip-
tion, M. Loos.
Arrondissement d'Avesnes : 1^{re} circonscrip-
tion, M. Guillemain. — 2^e circonscription, M. de
Létre.
Oise.
Arrondissement de Beauvais : 1^{re} circonscrip-
tion, pas de résultat.
Arrondissement de Compiègne, pas de ré-
sultat.
Arrondissement de Senlis : M. Franc-Chau-
veau.
Orne.
Arrondissement d'Alençon : M. Grollier.

Arrondissement d'Argentan : M. le baron de
Mackau.

Arrondissement de Domfront : 1^{re} circonscrip-
tion, M. Christophe (Albert). — 2^e circonscrip-
tion : M. Grévelot.

Arrondissement de Mortagne : 1^{re} circonscrip-
tion, M. Dagué de la Fauconnerie. — 2^e cir-
conscription : M. Blanché.

Pas-de-Calais.

Arrondissement de Béthune : 1^{re} circonscrip-
tion, M. Hermary. — 2^e circonscription,
M. De Clercq.

Arrondissement de Montreuil : M. Hamille
(Victor).

Arrondissement de Saint-Omer : 1^{re} cir-
conscription, M. Devaux. — 2^e circonscription,
M. Levert.

Arrondissement de Saint-Pol : M. de Partz.

Puy-de-Dôme.

Arrondissement de Clermont : 1^{re} circonscrip-
tion, M. Bardoux. — 2^e circonscription :
M. Tallon.

Arrondissement d'Ambert : M. Costes.

Arrondissement d'Issoire : M. Giroit-Pouzol.
Arrondissement de Riom : 1^{re} circonscrip-
tion, M. Rouher (Eugène). — 2^e circonscrip-
tion, M. Roux.

Arrondissement de Thiers : M. Duchas-
seint.

Pyrénées (Basses-).

Arrondissement de Pau : 2^e circonscription,
M. Dariste.

Arrondissement de Mauléon : M. Harispe.

Arrondissement d'Oléron : M. La Caze.

Arrondissement d'Orthez : M. Planté.

Pyrénées (Hautes-)

Arrondissement de Tarbes : 1^{re} circonscrip-
tion, M. Cazeaux. — 2^e circonscription, M.
Darnaudat.

Arrondissement d'Argelès : M. de Breteuil.

Arrondissement de Bagnères : M. le baron
Larrey.

Pyrénées-Orientales.

Arrondissement de Perpignan : M. Escar-
guel.

Arrondissement de Céret : M. Massot.

Arrondissement de Prades : M. de Gelcen.

Rhône.

Lyon (ville) : 4^e circonscription, M. An-
drieux. — 5^e circonscription, M. Varambon.

Arrondissement de Villefranche : 1^{re} cir-
conscription, M. Guyot. — 2^e circonscription,
M. Perras.

Saône (Haute-).

Arrondissement de Vesoul : M. Noirot.

Arrondissement de Gray : M. Versigny.

Arrondissement de Lure : 1^{re} circonscrip-
tion, M. Baihaut. — 2^e circonscription, M. Ri-
cot.

Saône-et-Loire.

Arrondissement de Mâcon : 1^{re} circonscrip-
tion, M. Margue. — 2^e circonscription, M. de
Lacretelle.

Arrondissement d'Autun : 1^{re} circonscrip-
tion, M. Gilliot. — 2^e circonscription, M. Rey-
naud.

Arrondissement de Chalon-sur-Saône : 1^{re}
circonscription, M. Boyssset. — 2^e circonscrip-
tion, M. Daron.

Arrondissement de Charolles : 1^{re} circonscrip-
tion, M. Bouthier de Rochefort. — 2^e cir-
conscription, M. Sarrien.

Arrondissement de Louhans : M. Loge-
rotte.

Sarthe.

Arrondissement du Mans : 1^{re} circonscrip-
tion, M. Rubillard. — 2^e circonscription, M.
Haentjens.

Arrondissement de Mamers : 1^{re} circon-

scription, M. le duc de La Rochefoucauld Bi-
saccia. — 2^e circonscription, M. de Parrochel.

Arrondissement de La Flèche : M. Galpin.

Arrondissement de Saint-Calais : M. Le
Monnier.

Savoie.

Arrondissement de Chambéry : 1^{re} circon-
scription, M. Parent. — 2^e circonscription,
M. Bel.

Arrondissement d'Albertville : M. Blanc.

Arrondissement de Montiers : M. Mayet.

Arrondissement de Saint-Jean-de-Mau-
rienne : M. Horteur.

Savoie (Haute-).

Arrondissement d'Annecy, M. Jules Phi-
lippe.

Arrondissement de Bonneville, M. Du-
croz.

Arrondissement de Saint-Julien, M. Du-
pont.

Arrondissement de Thonon, M. Folliet.

Seine-Inférieure.

Arrondissement de Dieppe : 2^e circonscrip-
tion, M. Le Bourgeois.

Seine-et-Marne.

Arrondissement de Coulommiers, M. Ples-
sier.

Arrondissement de Fontainebleau, M. Jo-
zon.

Arrondissement de Meaux : M. Ménier.

Seine-et-Oise.

Arrondissement de Pontoise : 2^e circonscrip-
tion, M. Langlois.

Arrondissement de Corbeil : M. Renault
(Léon).

Arrondissement de Mantes : M. Lehaudy.

Arrondissement de Rambouillet : M. Car-
rey.

Sèvres (Deux-).

Arrondissement de Niort : 1^{re} circonscrip-
tion, M. Antonin Proust. — 2^e circonscrip-
tion, M. de la Porte.

Arrondissement de Bressuire : M. le mar-
quis de la Rochejaquelein.

Arrondissement de Melle : M. Giraud
(Henri).

Arrondissement de Parthenay : Pas de ré-
sultat.

Somme.

Arrondissement de Montdidier : M. Ja-
metel.

Tarn.

Arrondissement d'Alby : M. le baron Grosse.

Arrondissement de Castres : 1^{re} circonscrip-
tion, M. Combes. — 2^e circonscription : M. de
baron Reille.

Arrondissement de Gaillac : M. Bernard-
Lavergne.

Tarn-et-Garonne.

Arrondissement de Montauban : 1^{re} circonscrip-
tion, M. Prax-Paris. — 2^e circonscription :
M. Loqueyssie.

Arrondissement de Castelsarrasin : M. Las-
serre.

Arrondissement de Moissac : M. Trubert.

Var.

Arrondissement de Brignoles : M. Drér.

Arrondissement de Draguignan : M. Cotte.

Vaucluse.

Arrondissement d'Orange : M. de Biliotti.

Arrondissement de Carpentras : M. Barci-
lon.

Arrondissement d'Apt : M. S'vestre.

Vendée.

Arrondissement de la Roche-sur-Yon : 1^{re}

circonscription, M. de Puyberneau. — 2^e circonscription, M. Bourgeois.

Arrondissement de Fontenay-le-Comte : 1^{re} circonscription, M. Bienvenu. — 2^e circonscription, M. Alfred Leroux.

Arrondissement des Sables-d'Olonne : 1^{re} circonscription, M. de la Bassetière. — 2^e circonscription, M. de Bandry-d'Asson.

Vienne.

Arrondissement de Poitiers : 2^e circonscription, M. Cesbron.

Arrondissement de Civray : M. Serph (Gusman).

Arrondissement de Loudun : M. le baron de Soubeyran.

Vienne (Haute).

Arrondissement de Limoges : 1^{re} circonscription, M. Georges Périn. — 2^e circonscription, M. Ninard.

Arrondissement de Bellac : M. Lezard.

Arrondissement de Rochechouart : M. Cochet.

Arrondissement de Saint-Yrieix : M. Baury.

Vosges.

Arrondissement d'Épinal : M. Jeanmaire.

Arrondissement de Remiremont : M. Méline.

Arrondissement de Mirecourt : M. Bresson.

Arrondissement de Neufchâteau : M. Frogier de Ponlevoy.

Arrondissement de Saint-Dié : M. Jules Ferry.

Yonne.

Arrondissement d'Auxerre : 1^{re} circonscription, M. Lepère. — 2^e circonscription, M. Paul Bert.

Arrondissement d'Avallon : M. Mathé,

Arrondissement de Joigny : M. Dethou.

Arrondissement de Sens : M. Guichard.

Arrondissement de Tonnerre : M. Rathier.

Algérie.

Département d'Oran : M. Jacques.

Par arrêté en date du 15 octobre 1877, une session extraordinaire exclusivement réservée aux engagés conditionnels d'un an sera ouverte devant les facultés des sciences et les facultés des lettres le 25 octobre 1877, pour les épreuves du baccalauréat.

Ministère des finances.

AVIS AU PUBLIC

Emission des obligations du Trésor à long terme pour l'exécution de travaux publics (décret du 12 juin 1877).

Les porteurs de récépissés provisoires d'obligations du Trésor, émises pour l'exécution de travaux publics en vertu du décret du 12 juin 1877, sont avertis qu'ils peuvent, à partir du 15 octobre 1877, déposer ces récépissés pour être échangés contre les titres définitifs :

A Paris, à la caisse centrale du Trésor public;

Dans les départements, à la caisse des trésoriers payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES

Un concours général pour le surnumérariat de l'administration des postes aura lieu le jeudi 15 novembre 1877.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de dix-sept à vingt-cinq ans sans infirmités et dont la taille n'est pas inférieure à 1^m54 peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat sont admis jusqu'à trente ans.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le directeur, chef du service des postes de leur département, qui leur donnera connaissance du programme de l'examen.

Aucune demande ne sera reçue après le 8 novembre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Chambre des députés. — Annexe n° 962.

SESSION ORDINAIRE

(Séance du 16 juin 1877).

RAPPORT fait au nom de la commission chargée d'examiner les propositions : 1^o de M. Le Cesne ; 2^o de M. La Chambre, sur la marine marchande, par M. Jules Le Cesne, député.

(Suite. — Voir le Journal officiel des 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14 et 15 octobre).

CONCLUSION

Fidèle expression des travaux de la commission, l'analyse qui précède a pris les proportions d'une longue étude contradictoire. Elle s'est prolongée bien au delà des prévisions, non pas à l'adresse des adversaires de la marine marchande que nous n'avons rencontrés nulle part, mais à celle d'un scepticisme doctrinal qui, affectant des formes utilitaires, mettait en doute la possibilité de jamais, utilement, lui venir en aide.

Les morts ne reviennent pas, entendons-nous dire, et que sert-il de gaspiller plus longtemps notre temps et notre argent dans des voies antipathiques à nos aptitudes et à notre génie ? La mer est sans attrait pour nous, le sol en est ingrat, il reste stérile à nos efforts ! Laissons-le sillonner par d'autres, nos tributaires à leur tour, comme nous le serons ici pour eux.

Ainsi le veut la loi supérieure de l'humanité, sachons lui obéir !

En d'autres occasions déjà, nous avons entendu ce langage, et nous l'entendrons encore chez ces adorateurs de l'absolu qui, le poussant usque ad absurdum, éteindraient au besoin nos derniers fourneaux, arrêteraient nos derniers métiers ; mais, grâce à Dieu, pareilles doctrines sont sans écho dans une Chambre qui veut allier les libertés commerciales à la volonté de voir vivre et grandir certaines industries nationales ; or, la marine est l'une de celles qui, entre toutes, ne doit pas périr, et c'est ainsi seulement que la commission a compris son mandat et voulu préparer ses solutions.

Ces solutions sont-elles à la hauteur des maux à réparer et des éventualités à contrôler ? Telle est la question si grave qui se pose devant le pays, et la commission, consciente de sa responsabilité, recueille une dernière fois sa pensée, et avant de la résumer dans un dispositif final, elle se demande si c'est avec une entière confiance, sûre d'elle-même, et assurée de l'avenir, qu'elle va soumettre à la Chambre les mesures de salut si anxieusement attendues.

La réponse sera nette, précise et affirmative. Oui ! la marine française peu à peu doit retrouver cette vitalité puissante qui fut si longtemps un élément de richesse et de grandeur pour le pays. Oui ! l'esprit d'audace et d'aventure de nos armateurs et de nos marins est toujours, dans la paix et dans la guerre, l'une des forces vives du pays. Sans doute les ressorts en ont été momentanément tendus, mais l'effort et la volonté sont toujours là, et quelques sacrifices sauront les retremper. Seulement, il n'est plus de fautes à commettre, et les efforts, les sacrifices, il faut les diriger avec intelligence et une volonté toujours consciente d'un but obstensible et nettement déterminé.

Les voies économiques sont aussi nécessaires à suivre résolument par un peuple, que les lignes politiques, et trop souvent, en France, elles ont varié au gré de courants passagers. Sans contradiction, elles n'ont rien d'immuable et d'éternel, mais ce serait une fatale erreur que d'en modifier à tout instant la direction, et ce n'est qu'à des intervalles longuement espacés, par période de grande durée, que de profondes révolutions dans l'ordre général viennent autoriser des transformations correspondantes ; et, qu'on ne s'y trompe pas, aussi bien dans l'ordre commercial que dans l'ordre politique, ces révolutions ne sont pas le fait d'une volonté puissante, encore moins celui d'une capricieuse aventure, elles sont la résultante d'un mouvement général dont le point d'arrêt et la brusque oscillation sont une conséquence bien plutôt qu'une cause première.

Telles sont les transitions auxquelles il appartient à des générations d'élection d'assister, et ce n'est pas sans doute la moindre responsabilité qui incombe à la nôtre dans le long enchaînement des forces nationales dont elle n'est que dépositaire vis-à-vis de celles qui lui succéderont.

Avec Cromwell en Angleterre, avec Colbert en France, avec les Philippe en Espagne, la première époque s'était ouverte au cours du dix-septième siècle, en s'appuyant sur le pacte colonial, le système étroit de l'isolement international, les monopoles et la protection, et comme convenablement obligé, la tutelle autoritaire de l'Etat.

La seconde moitié du dix-neuvième siècle brise avec toutes ces restrictions, et consacrant les principes de la liberté des échanges, n'en tempère plus l'application qu'à titre d'exception.

C'est cette transaction forcée qu'il s'agit d'accepter résolument et de poursuivre avec intelligence et fermeté, quand nous avons charge de conserver à la France, dans l'époque nouvelle, la grande place qu'elle s'était faite dans l'ancienne.

L'hésitation serait-elle, du reste, permise, si elle était possible, entre l'exemple de l'Angleterre et les résistances de l'Espagne ? Progrès ou décadence, telle est la question.

Aux colonies, qui n'existent plus, aux marchés réservés, au pavillon national privilégié, nous substituons la mer libre, les ports et le marché du monde. Sûrement la part nouvelle est léonine, nous donnons moins pour recevoir plus, si la condition première et essentielle de la concurrence est comprise, la lutte ouverte, la lutte portée chez ceux-là même qui viennent l'engager chez nous, la lutte de vitesse, du bas prix, du savoir faire, encouragée par une administration non plus fiscale, tracassière et restrictive, mais paternelle, intelligente et prodigue de faveur et d'indulgence pour tout ce qu'il y a de courage et d'aventure s'abritant du pavillon français. Ainsi l'a compris l'Angleterre, qui sait tout ce que cette invasion pacifique de ses nationaux à l'étranger, vaut de prestige, d'influence et de richesse à la mère-patrie.

La France sent aussi ce besoin d'expansion, dont un ministre éclairé saurait assurer les effets en s'appuyant sur l'œuvre matérielle de la commission, quand la Chambre lui aura donné sa sanction.

La législation révisée dans ses dispositions vieilles et condamnées du livre II du code de commerce.

La fiscalité supprimée dans les patentes et droits excessifs.

Le crédit constitué par la loi de l'hypothèque remodelée — les garanties obligatoires — et comme conséquence, le renouvellement de l'outillage assuré.

Le prix des constructions abaissé par de larges compensations et la vie rendue à nos chantiers.

Des primes à l'armement, comme faible équivalent à cette armée de réserve qu'il entretient à la disposition de l'Etat.